

COMPTE FINANCIER 2019

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR
GIP ESPACE COMPÉTENCES

Le présent rapport a pour objet la présentation de l'exécution du budget et des décisions modificatives votés par le Conseil d'Administration du GIP Espace Compétences d'Aubagne pour l'exercice 2019, au regard de la dernière prévision budgétaire.

LE RÉFÉRENTIEL RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE AU CARIF ESPACE COMPÉTENCES

Le CARIF Espace Compétences est un Groupement d'Intérêt Public dont l'organisation et le fonctionnement sont définis par la convention constitutive du 18 juillet 2002.

Comme le prévoit la convention constitutive, la comptabilité du GIP est tenue et sa gestion effectuée selon les règles du droit public.

Le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public (« décret GIP ») distingue trois régimes budgétaires possibles pour les GIP soumis à la comptabilité publique (article 7).

- Les GIP soumis à la comptabilité budgétaire.
- Les GIP non soumis à la comptabilité budgétaire
- Les GIP appliquant le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Le GIP Espace Compétences n'est pas soumis à la comptabilité budgétaire et applique les titres I et III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

Le GIP applique le recueil des normes comptables des organismes publié par arrêté du 1er juillet 2015 portant adoption du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1er du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Depuis le 1 janvier 2017, le GIP a adopté la nomenclature M9 commune, précédemment il appliquait la nomenclature M9-5.

I. RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES 2019 (cf. annexes 1&2)

Les dépenses ont été exécutées dans le respect des autorisations budgétaires accordées par le Conseil d'administration comme en témoignent les taux d'exécution inférieurs à 100% pour les trois enveloppes « Fonctionnement hors masse salariale », « Masse salariale » et « Investissement ».

Les taux de réalisation budgétaire pour 2019 confirment la qualité de la prévision budgétaire ainsi que la soutenabilité budgétaire de l'établissement.

En recettes (cadre 3 du compte financier)

Le montant des recettes prévisionnelles inscrites au budget 2019 s'élève à **1 743 087 €** pour une réalisation budgétaire de **1 687 902 €**, soit **-3,47 %**.

Hors recettes calculées le montant des recettes inscrites au budget 2019 s'élève à **1 589 150 €** pour une réalisation budgétaire de **1 533 965 €**, soit **- 3,47 %**

Catégories recettes	Prévus Budget 2019 (€)	Réalisations CF 2019 (€)
Fonctionnement	1 589 150	1 533 965
(hors charges calculées)	153 937	153 937

En dépenses (cadre 2 du compte financier)

Le taux d'exécution des dépenses budgétaires de fonctionnement est de **98,80 %**.
Hors charges calculées, le taux d'exécution est de **98,17 %**

Catégories dépenses	Prévus Budget 2019	Réalisations CF 2019
Fonctionnement	1 559 150	1 540 399
(hors charges calculées)	158 937	146 245

Le résultat budgétaire

Le résultat budgétaire correspond à la différence entre les recettes (classe 7) et les charges (classe 6).
En fin d'exercice, l'exécution budgétaire fait apparaître un résultat positif de **1 258 €**.

Montant en €	Prévisions BI+DM 2019	Réalisations 2019	Taux d'exécution	Écart entre prévision et exécution	Réalisation 2018	Évolution 2019/2018
Total Produits	1 743 087	1 687 902	96,83 %	-55185	1 642 089	2,79 %
◆ dont compte 70	102 000	108 538	106,41 %	6538	150 080	-27,68 %
◆ dont compte 74	1 487 150	1 425 168	95,83 %	-61982	1 484 082	-3,97 %
◆ dont compte 75		259	-	259	1 875	-86,19 %
◆ dont compte 76					52	-100,00 %
◆ dont compte 78	153 937	153 937	100,00 %	-	6 000	2 465,62 %
Total charges	1 718 087	1 686 644	98,17 %	-31 443	1 609 833	4,77 %
◆ dont compte 60	16 200	14 893	91,93 %	-1 307	18 180	-18,08 %
◆ dont compte 61	141 000	141 874	100,62 %	874	137 603	3,10 %
◆ dont compte 62	390 300	379 828	97,32 %	-10 472	389 453	-2,47 %
◆ dont compte 63	71 800	73 554	102,44 %	1 754	73 677	-0,17 %
◆ dont compte 64	894 150	890 903	99,64 %	-3 247	902 963	-1,34 %
◆ dont compte 65	45 700	39 347	86,10 %	-6 353	47 957	-17,95 %
◆ dont compte 68	158 937	146 245	92,01 %	-12 692	40 000	265,61 %

Résultat	25 000	1 258	5,03 %	-23 742	32 256	-96,10 %
----------	--------	-------	--------	---------	--------	----------

CHARGES

■ Achats (comptes 60)

Cette rubrique est principalement constituée par les achats de fournitures et de petit matériel. Ces dépenses, qui avaient déjà baissées en 2018 sont également en recul en 2019 soit **-18,08 % (- 3 287 € en valeur absolue)**.

■ Services extérieurs (comptes 61)

Ce poste est en légère augmentation par rapport à 2018 à hauteur de **4 271 €** soit **+ 3,10 %**.

■ Autres services extérieurs (comptes 62)

Ce poste qui pèse **22,52 %** du total des dépenses est en recul **-2,47 %** par rapport à 2018, il représente pour l'essentiel les honoraires des formateurs et des différents intervenants informatiques. Cette baisse résulte de la baisse des produits de formation.

■ Impôts et taxes (comptes 63)

Ce poste n'a quasiment pas varié, le très léger recul s'établit à **-0,17 %** par rapport à 2018. Les impôts et taxes que supporte le GIP sont presque exclusivement des prélèvements assis sur les rémunérations (taxe sur les salaires), et la participation à la formation professionnelle.

■ Frais de personnel (comptes 64)

Ils représentent la part la plus importante des dépenses (**52,82 %**). Les charges de personnel s'élèvent à **890 903 €**, en légère baisse de **- 12 060 €** par rapport à 2018, soit **- 1,34 %**.

On peut noter une stabilité en cohérence avec un plafond d'emploi de même niveau **(15,6 ETP)**.

■ Autres frais de gestion courante (comptes 65)

La rubrique c/65 est en nette diminution **- 8 610 €** par rapport à 2018, soit **- 17,95 %**

Cette baisse s'explique par une diminution d'achats de licences logiciels en ligne.

■ Charges calculées (comptes 68)

Elles représentent les amortissements de l'année, ainsi que les provisions pour charges.

Les amortissements sont la constatation comptable de la perte de la valeur des immobilisations du fait de leur vieillissement et de leur utilisation. Ils ont pour but de faire figurer au bilan les immobilisations pour une valeur s'approchant de leur valeur vénale. Le GIP pratique des amortissements linéaires dont la durée est fixée par le conseil d'administration. Pour 2019, le montant des amortissements s'élève à **27 308 €**.

L'ajustement de la provision pour risque d'un montant de **118 937 €** concerne les indemnités de départ à la retraite telles que prévues dans la convention collective applicable au GIP.

PRODUITS

■ Chiffre d'affaires (comptes 70)

Le chiffre d'affaires regroupe l'ensemble des produits générés par les prestations de service de formation. Leur montant est en net recul par rapport à 2018 – **41 542 €** soit – **27,68 %**.

Cela s'explique par une baisse de la demande en formation, mais aussi par une année particulière marquée par le déménagement du CARIF.

■ Subventions et concours assimilés (comptes 74)

Pour la 3^e année consécutive, le niveau des subventions est en retrait soit **-3,97 %** (**-58 914 €** en valeur absolue) par rapport à 2018.

II) ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE

■ Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) représente la capacité de l'établissement à financer sur ses ressources les besoins liés à son activité et au renouvellement de ses immobilisations.

Elle se calcule en corrigeant le résultat comptable de l'exercice des opérations qui affectent le résultat mais qui ne donnent pas lieu à décaissements ou encaissements.

RUBRIQUES	2018	2019
Total des produits de fonctionnement	1 642 089	1 687 902
Total des charges de fonctionnement	1 609 833	1 686 644
= Résultat de l'exercice (c/12)	32 256	1 258
Résultat net comptable	32 256	1 258
+ dotation aux amortissements et provisions	40 000	146 245
- Reprises sur amortissements et provisions	6 000	153 937
= Capacité ou Insuffisance d'Autofinancement de l'exercice	66 256	-6 434

La capacité d'autofinancement de l'exercice est négative soit – **6 434 €**.

■ Fonds de roulement (cf. annexe 3)

Le fonds de roulement est défini comme l'excédent de capitaux permanents (ressources stables) par rapport à l'actif immobilisé (emplois stables). L'adéquation emplois/ressources suppose la réalisation d'un équilibre entre les valeurs immobilisées et les capitaux permanents, entre les actifs circulants et les dettes à court terme.

Le fonds de roulement est en diminution puisqu'il s'établit à la clôture de la gestion 2019 à **1 185 257 €** contre **1 253 241 €** en 2018.

Le fonds de roulement équivaut à **277 jours** de dépenses réelles.

Le fonds de roulement représente la marge de sécurité financière de l'établissement.

Il finance le cycle d'exploitation et traduit la solvabilité de l'établissement.

■ Besoin en fonds de roulement (cf. annexe 3)

Le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2019 est constitué de l'ensemble des décalages entre les encaissements et les décaissements liés à l'activité de l'établissement.

Le besoin pour l'année 2019 est de **123 608 €**, soit **28 jours** de dépenses réelles, largement couvert par le FRNG.

Le besoin de fonds de roulement est habituellement positif. Cela s'explique par un délai de règlement des organismes payeurs largement supérieur au crédit consenti par les fournisseurs (la règle étant fixée à 30 jours).

Entre 2018 et 2019, la variation du fonds de roulement est négative, soit **-67 984 €**.

Conclusion structure financière

Globalement, la situation patrimoniale du CARIF « Espace Compétences » est bonne.

Avec un fonds de roulement positif de **1 185 257 €** et des disponibilités au 31 décembre 2019 s'élevant à **1 061 648 €**, le GIP dispose d'une situation financière tout à fait saine.